

**NOUVEAU**

~~1,50 €~~

**1,20 €**

le trajet de bus



**FUTÉ comme bison !**

**Je voyage moins cher, je paye plus tard**



Yélo lance un nouveau service : **Yélo Futé !**

Vous voyagez autant que vous le souhaitez, sans abonnement ni monnaie et vous ne payez que ce que vous consommez à bord des bus ! Inscrivez-vous gratuitement sur [yelo-larochelle.fr](http://yelo-larochelle.fr) ou à la Maison de la Mobilité.

**Le voyage revient à 1,20 €** au lieu de 1,50 € (prélèvement en début de mois pour le mois précédent, plafonné à 45€).

Découvrez toute notre gamme d'abonnements Yélo sur : [yelo-larochelle.fr](http://yelo-larochelle.fr)



# UNE FORMULE IDÉALE POUR LES VOYAGES OCCASIONNELS

## MODE D'EMPLOI

- 1** Connectez-vous ou créez votre compte sur [yelo-larochelle.fr](http://yelo-larochelle.fr) ou à la Maison de la Mobilité, place de Verdun à La Rochelle. Pièces à fournir : RIB et carte d'identité
- 2** Inscrivez-vous à Yélo Futé
- 3** Votre inscription est enregistrée sur votre carte Yélo/Modalis (Vous n'avez pas de carte ? Pas de problème, on vous en crée une gratuitement)
- 4** Validez votre carte Yélo/Modalis à chaque montée dans un bus ou bateau passeur, Transport à la demande ou service ISIGO.
- 5** Payez uniquement les voyages effectués. Prélèvement mensuel automatique en début de mois pour le mois précédent. Le tarif au trajet est de 1,20 € au lieu de 1,50 €. Le montant est plafonné à 45 € (par exemple : si j'effectue plus de 40 trajets dans le mois cela devrait me revenir à 48 €. Au final je ne paierai pas plus de 45 €). Si vous n'effectuez aucun voyage, vous ne paierez rien.
- 6** Consultez à partir de la boutique Yélo en ligne votre consommation en cours et votre facture détaillée en fin de mois.

## BON PLAN

Le dispositif est **éligible au remboursement partiel** de votre employeur, dans le cadre du Forfait Mobilité Durable.

